



Fiche de poste n° FPS00030-V4

INFIRMIER

Équipe Mobile Précarité Psychiatrie

1 – Définition :

La fiche de poste doit être lue avec la fiche métier.

L'infirmier de l'EMPP est un professionnel expérimenté, désireux contribuer à l'accessibilité aux soins des personnes précaires et motivé par le travail en réseau et les problématiques sociales. Ce professionnel possède une maturité nécessaire à la prise en compte des besoins et à la réalisation des soins de cette population. Il s'inscrit dans la dynamique de l'équipe de l'EMPP qui, dans le cadre du dispositif départemental de Santé mentale, se situe à l'interface du sanitaire et du médico-social. Il est intéressé par le développement de ses compétences en santé mentale.

2 – Conditions d'exercice :

L'infirmier s'inscrit dans la dynamique du projet d'EMPP tel qu'il est conçu et mis en oeuvre. L'infirmier accepte d'assurer les soins en fonction de l'organisation instituée. Il est placé sous la responsabilité du cadre qui réalise un entretien de progrès annuel et son évaluation.

Lieu d'exercice de l'activité : Les Centres Hospitaliers du département ainsi que les structures partenaires (centres d'hébergement sociaux, structures d'accueil dédiées aux personnes sans domicile, les PASS, le RASSEL, les maisons relais...). Le lieu d'affectation de l'EMPP se situe au sein des CMP de Chartres et au Centre Psychiatrique du Coudray.

Répartition de temps d'activité :

L'EMPP a une vocation départementale. Au regard des moyens alloués, l'environnement des villes de Chartres et Dreux sera initialement privilégié.

Horaires-Roulements-Rythme de travail :

Répartition annuelle du temps de travail sur la base calculée chaque année par la Direction des Ressources Humaines. Les horaires sont variables :

- Horaires de journée avec coupure repas qui peut être décalée en fonction de l'activité.
- Les roulements sont établis sur le logiciel de gestion de temps de travail et les changements validés par le cadre à périodicité définie.
- La durée quotidienne de travail est fixée à 7h40 pour une durée moyenne hebdomadaire de 38H20.
- Les maraudes hebdomadaires nécessitent de travailler en soirée de façon régulière. Les horaires de la journée sont alors adaptés.
- Les samedis, dimanches et jours fériés ne seront pas travaillés sauf situation particulière.

MISSIONS particulières	COMPÉTENCES particulières
<ul style="list-style-type: none"> - Participation au travail en réseau et à son développement (partenaires associatifs, de soins, médico-sociaux et socio-éducatifs) - Mise en place d'actions de prévention dans le cadre des partenariats ou des conventions. - Participation régulière et active aux différentes réunions organisées dans le service ou au sein de structures partenaires ; en lien avec besoins des personnes nécessitant l'accès aux soins. - Implication en qualité de référent de plusieurs personnes nécessitant un accès aux soins afin de contribuer à une éventuelle prise en charge par les équipes des CH Henri EY ou Victor Jousselein. - Assurer des permanences auprès des partenaires, acteurs de 1ère ligne, pour favoriser l'accès aux soins des publics précaires. - Assurer un accompagnement vers le soin somatique pour les patients pris en charge dans le cadre de la PASS psy. 	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder et/ou développer une connaissance précise des partenaires et des réseaux sociaux - Être autonome et capable d'initiative. - Adapter l'accompagnement et la relation à l'autre dans le cadre de la valorisation de l'image de soi. - Mobiliser des capacités d'écoute, d'analyse, de prise en charge des personnes nécessitant un accès aux soins en lien avec l'environnement. - Être capable d'animer une réunion en milieu social ou sanitaire et posséder des capacités d'écoute collective et de résolution de conflit. - Être en capacité de travailler en équipe : <ul style="list-style-type: none"> • posséder une connaissance précise des limites de sa fonction et s'intégrer dans une dimension pluridisciplinaire - Avoir des connaissances des techniques d'entretien infirmiers.

<ul style="list-style-type: none"> - Apporter au médecin les éléments contribuant à définir une conduite à tenir adaptée à la situation. - Apporter aux partenaires les éléments de compréhension en lien avec la pathologie afin qu'ils soient en mesure d'adapter leur accompagnement. - Accompagnement et intégration des nouveaux professionnels. - Encadrement et évaluation des étudiants. - Mobilisation des ressources internes de l'établissement pour optimiser la prise en charge. - Implication dans les projets institutionnels - Participation (dans la mesure des places disponibles et des possibilités du plan de formation du CH Henri Ey) aux journées nationales des EMPPP. 	<ul style="list-style-type: none"> - Posséder une expertise clinique et/ou être motivé à développer ses connaissances : <ul style="list-style-type: none"> • s'informer • se former • mettre à jour ses connaissances par l'utilisation des outils à disposition : Alexandria Web, intranet, internet, Centre de documentation... - Etre capable de faire des évaluations cliniques et de les présenter aux médecins. - Etre capable de présenter les caractéristiques cliniques aux partenaires afin qu'ils puissent s'en saisir. - Être capable de prendre de la distance quant aux problèmes de santé spécifiques à la population devant bénéficier de soins : <ul style="list-style-type: none"> • avoir des capacités relationnelles sécurisantes • adapter ses comportements soignants - Proposer le réajustement des actions de soins mises en place. - Développer un esprit critique et être force de proposition dans les actions de prévention et de soins au regard de l'évaluation des besoins des personnes nécessitant un accès aux soins. - Développer des connaissances institutionnelles. - Intervenir comme conseil dans différentes structures partenaires. - Savoir utiliser les compétences des autres collègues pour optimiser sa pratique.
--	---

3 - **Relations professionnelles spécifiques :**

- L'ensemble des équipes pluri-disciplinaires des pôles Chartrains et Drouais.
- Les partenaires et les réseaux cités précédemment.
- L'infirmier(e) est placé(e) sous l'autorité de la Directrice Des Soins et sous la responsabilité du cadre de l'EMPP PASS.

Siège social

32 rue de la Grève
28800 Bonneval

tél. 02 37 44 76 00
fax. 02 37 44 76 82
www.ch-henriey.fr